



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CERTIFICAT « QUALIOPi »
délivré à**

Nom ou raison sociale : **AUTO-ECOLE SEREMES**

N° d'agrément : **E 04 09A 0327 0**

N° de déclaration d'activité : 01973196297

Adresse : **TOUR FAIDHERBE IV REZ-DE-CHAUSSEE**

Code postal : 97110 Ville : **POINTE-A-PITRE**

Catégorie d'action concernée par la présente certification : action de formation mentionnée au 1^{er} alinéa de l'article L. 6313-1 du code du travail.

Nom de l'instance de labellisation : ministère de l'intérieur

Suite aux audits effectués dans le cadre des actions de formation à la conduite des véhicules terrestres à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière, le présent certificat est délivré à l'établissement susmentionné, et ce, conformément aux critères énoncés dans le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, en application de l'article L. 6316-1 du code du travail.

Ce présent certificat est valide du **12/04/2024** au **26/02/2027** sous réserve du respect des critères de qualité et des modalités d'audit mentionnés à l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label ».

Fait à Les Abymes , le **24 AVR. 2024**

P°/Le préfet de département
ou son représentant

Cheffe de l'Unité Education Routière

Claudiane MIRE DIN
DPCSR